

Conseil d'administration
Séance du 5 juillet 2016

Délibération n° 1
Portant sur les **procès-verbaux des 10 mai et 7 juin 2016**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 à L712-3,

Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,

Considérant qu'il convient d'approuver les procès-verbaux des CA des 10 mai et 7 juin 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

Vote

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres représentés : 7
Membres absents et non représentés : 5

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0
Non participation : 0

Article 1^{er} : approuve les procès-verbaux des 10 mai et 7 juin 2016.

Le président de l'université,

François GERMINET

